



**Cfdt SF3C**

**Antenne Val de Marne**

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives  
94000 CRETEIL

**Tél.** 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41  
Courriel : [94@cfdtsf3c.org](mailto:94@cfdtsf3c.org) Web : [cfdtsf3c.org](http://cfdtsf3c.org)

## **Champigny PDC : Réorganisation**

# **Pas question de laisser la Direction faire toute seule, la CFDT reçue à nouveau en audience**

A notre demande, nous avons été reçus par la Directrice de groupement concernant les réorganisations de Champigny. Pour la CFDT, les projets ne sont pas acceptables en l'état. La productivité effectuée par la DOTC est très importante et va contraindre les facteurs à une forte intensification du travail et une pénibilité supplémentaire.

Depuis le démarrage du projet, notamment par rapport au transfert à Chennevierres, la CFDT pose ses revendications et fait des propositions d'amélioration du projet.

Si certaines de nos exigences ont pu trouver quelques réponses, La Poste refuse toute discussion sur le bilan emploi et impose ses suppressions de quartiers.

La CFDT cherche par tous les moyens à obtenir des contreparties à la violence de ces réorganisations :

### **Ce que la CFDT a pu obtenir :**

- ▶ La sécabilité des lundis et des mardis sera reportée de 2 semaines à Champigny Pal et d'1 mois pour Bois l'Abbé et Coeuilly. Pour la sécabilité programmée, elle est réduite à 7 semaines dans l'année à partir de l'été 2011.
- ▶ 2 CDD seront transformés en CDI
- ▶ Des VAE supplémentaires vont être commandés pour Champigny et Chennevières.
- ▶ La Directrice s'engage à garantir les agents durant la pause repas.
- ▶ Au niveau de la Prime, la Direction ne va pas plus loin que les dernières délocalisation, à savoir : 100 euros de prime pour les agents qui seront rapprochés, une indemnité proratisée pour ceux dont le transfert aggrave le trajet domicile travail.

### **Ce que la CFDT exige toujours :**

**Le maintien de 5 jours toutes les 12 semaines pour Coeuilly, des promotions en 1.3 pour les agents ayant plus de 2 ans d'ancienneté, un poste de Facteur qualité en 2.3, des CDI supplémentaires, une prime de transfert de 500 euros, la prise en charge totale du coût d'un repas, aucune sécabilité programmée.**

La Direction a refusé toute négociation sur le nombre de quartier et le bilan emploi. La CFDT met en garde la DOTC sur les conséquences de ces réorganisations, d'une productivité excessive avec les risques d'une nouvelle dégradation des conditions de travail et d'une augmentation des accidents et de l'inaptitude.

**Au final, chacun devra prendre ses responsabilités et s'engager ou non dans les accords locaux permettant les repos de cycle.**

**La CFDT consultera le personnel de Champigny pal, de Coeuilly et Bois l'Abbé avant de prendre sa décision.**